

Intérêts de la Société

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **50 (1921)**

Heft 2

PDF erstellt am: **20.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

est faire preuve d'ignorance en matière d'enseignement et en psychologie infantile. Avant de poser une question, demandons-nous toujours si les élèves sont capables de répondre. Cela veut dire que pour un débutant, les principales questions doivent être prévues et préparées. Cela prouve aussi l'importance de l'examen de conscience pédagogique que tout bon instituteur doit faire après ses leçons.

(Extrait du *Bulletin des Ecoles primaires.*)



CHRONIQUE SCOLAIRE

Suisse romande. — A partir du 1^{er} janvier, l'*Educateur*, organe de la Société pédagogique de la Suisse romande, est rédigé par M. Pierre Bovet, à Genève, et par M. Albert Chessex, à Lausanne. Les nouveaux rédacteurs succèdent à M. E. Briod, professeur à Lausanne. L'*Educateur* devient aussi l'organe de l'Institut J.-J. Rousseau. Il paraîtra désormais tous les 15 jours, en alternant avec le *Bulletin corporatif*, plus spécialement voué, sous la direction de M. Rochat, à la défense des intérêts professionnels des maîtres.

* * *

« Apprendre à l'enfant à observer, à réfléchir, à exprimer et à coordonner ses pensées, tel est le but, le grand but de l'école primaire. La composition française bien comprise est le plus puissant des moyens. Mais l'expression de la pensée ne peut se produire convenablement dans notre société sans une parure conventionnelle qui est l'orthographe. Pensons, exprimons notre pensée et décorons-la d'un peu d'orthographe conventionnelle ou réformée, mais de grâce, ne dissociions point ce « tout ».

0

Intérêts de la Société

L'application des art. 18 et 19, *litt. b*, des nouveaux Statuts de la Société d'Education, provoque avec l'Imprimerie Saint-Paul des pourparlers qui ne sont pas encore terminés.

Pour cette année encore, l'Imprimerie percevra la finance d'abonnement au *Bulletin* ; la cueillette des cotisations prévues se fera dans le courant de l'année par les soins du Secrétaire-caissier.

Le Bureau.

